

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_50-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_50

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **Mise en place d'une démarche « éco-acteurs » au sein de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso**

Par la suite d'une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d'Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglies** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Stratégie de Séville et le cadre statutaire du Réseau Mondial des Réserves de biosphère de 1995 ;
- Les recommandations de Pampelune de 2000 pour l'établissement et le fonctionnement des Réserves de biosphère transfrontières ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- La charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n°2011/178/2 du 27 juin 2011 ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_50-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_50

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **Mise en place d'une démarche « éco-acteurs »
au sein de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso**

- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- Le classement en 2014 du territoire en tant que Réserve de biosphère transfrontière par l'UNESCO ;
- Le Plan d'action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et son Réseau mondial des Réserves de biosphère (2016-2025).

Considérant :

- L'existence de réseaux d'éco-acteurs dans 6 Réserves de biosphère françaises ;
- Que la démarche s'adresse autant aux entreprises qu'aux associations ou qu'à des établissements publics ;
- Que la démarche « éco-acteurs » vise à inciter, développer, échanger et mettre en valeur les bonnes pratiques ;
- Les 20 communes du territoire français de la Réserve concernées par le projet ;
- Le caractère transversal du réseau d'éco-acteurs ;
- Que la charte d'engagement est le document de base du réseau ;
- Que cette charte doit être travaillée en collaboration avec les acteurs du territoire ;
- Que cette charte doit aboutir à des actions concrètes ;
- Que ces actions sont valorisées au niveau local, national et international ;
- Que le caractère transfrontalier du réseau doit guider le projet ;
- Que le premier atelier de co-construction du réseau aura lieu le 7 octobre ;
- Que ce projet est une plus-value pour le territoire ;
- Qu'il permet de renforcer la coopération historique entre la France et l'Italie autour de la préservation des patrimoines naturel et culturel transfrontaliers ;
- Qu'il est financé dans un programme européen ALCOTRA (coopération transfrontalière européenne entre France et Italie).

Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

	25	Nombre de suffrages exprimés : 11	
Nombre de membres en exercice :			
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre : 0	Pour : 11
Nombre de membres présents :	09		Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02		

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_50-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_50

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **Mise en place d'une démarche « éco-acteurs »
au sein de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso**

Décide :

D'approuver la mise en place d'une démarche « éco-acteurs » au sein de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

